

**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : CC/20260702-22**

**Séance du 2 JUILLET 2026**

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David  
VANNEVEL~~, ~~M. Thibaut DE COSTER~~, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine  
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie  
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,  
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis  
HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel  
RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU,  
Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

---

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu les articles 41, 162 et 173 de la Constitution ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le décret du 14 décembre 2000 et la loi du 24 juin 2000 portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1. de la Charte ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1124-40 et L1133-1 et -2, et L3131-1-§1er, 3° ;

Vu les dispositions du RGPD et des législations relatives à la protection des données à caractère personnel ainsi qu'à la protection de la vie privée ;

Vu la circulaire budgétaire relative à la confection des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2026, approuvée par le Gouvernement wallon le 11 septembre 2025 ;

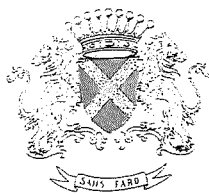
Vu la situation financière de la commune et notamment la nécessité d'équilibrer le budget communal et de disposer des ressources financières permettant à la commune d'assurer ses missions ;

Considérant la volonté de la commune de mettre à disposition diverses Maisons de village, afin d'y organiser de multiples activités ;

Vu la délibération du Conseil communal du 2 juillet 2026 adoptant le règlement communal relatif à la location et à l'utilisation des Maisons de village et du matériel associé ;

Considérant que ces mises à disposition ont un coût ; qu'il y a donc lieu d'amortir ce coût par des recettes et en conséquence d'établir une redevance communale ;

**Séance du 2 JUILLET 2026**



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : CC/20260702-22**

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David VANNEVEL~~, ~~M. Thibaut DE COSTER~~, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR, Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU, Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

---

Considérant toutefois qu'il y a lieu d'exonérer de la redevance, la location des maisons de village par les utilisateurs suivants compte tenu des missions de service public et de développement du territoire poursuivies par ceux-ci :

- les services communaux, dont les établissements de l'enseignement communal de Pont-à-Celles ;
- le CPAS de Pont-à-Celles ;
- les associations de parents et amicales des établissements de l'enseignement communal de Pont-à-Celles ;
- l'asbl « Maison Sport & Santé de Pont-à-Celles », opérateur sportif de la commune ;
- l'asbl communale « Association pour le Développement local de Pont-à-Celles » ;
- l'asbl « Centre culturel de Pont-à-Celles », opérateur culturel de la commune ;
- l'Académie de Musique et des Arts parlés de Fleurus et son antenne de Pont-à-Celles au concours de laquelle la commune participe ;

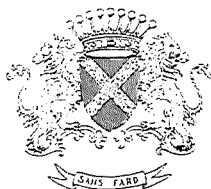
Considérant que les établissements de l'enseignement communal de Pont-à-Celles sont des services communaux ;

Considérant qu'il convient également d'exonérer de la redevance, la location des Maisons de village pour l'organisation d'activités à condition que l'intégralité des bénéfices soit reversée à une ou plusieurs associations ou fondations disposant d'une personnalité juridique propre et poursuivant des missions d'intérêt général, compte tenu du caractère éminemment souhaitable de ce type d'événements permettant de financer, sans aucun bénéfice personnel, des missions utiles à l'intérêt général ;

Considérant que le secteur associatif local doit bénéficier d'un tarif spécifique compte tenu de sa contribution particulière à la vie du territoire ;

Considérant que les utilisateurs extérieurs à la commune ne contribuent pas au financement général de la commune et doivent donc se voir appliquer une redevance plus élevée ;

Considérant toutefois qu'il y a lieu d'encourager l'organisation de stages socio-culturels durant les vacances scolaires, l'offre d'activités devant être développée sur le territoire communal pour répondre aux besoins des familles ;



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : CC/20260702-22**

**Séance du 2 JUILLET 2026**

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David  
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER~~, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine  
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie  
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,  
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis  
HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel  
RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU,  
Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

---

Considérant qu'il convient de prendre en considération le fait que durant certaines périodes de l'année, les locations génèreront davantage de consommation de chauffage et d'électricité ;

Considérant la transmission du dossier à la Directrice financière pour avis préalable en date du 29/05/2026 ;

Considérant l'avis Positif de la Directrice financière remis en date du 01/06/2026 ;

Pour ces motifs, après en avoir délibéré ;

**DECIDE, par 21 voix pour et 1 abstention (RADEMAKERS) :**

**Article 1**

Il est établi, pour l'exercice 2026 à partir de l'entrée en vigueur de la présente délibération, et l'exercice 2027, une redevance communale sur la location des locaux communaux suivants :

- Maison de village de Viesville
- Maison de village de Thiméon
- Maison de village de Luttre
- Maison de village de Liberchies

**Article 2**

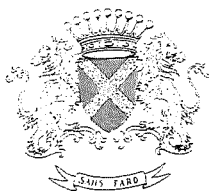
Pour l'application de la présente redevance, les tarifs spécifiques sont fixés selon les catégories suivantes de locataires, définies comme suit :

**Catégorie 1 : Secteur public communal et assimilé**

Sont visés par cette catégorie :

- les services communaux, dont les établissements de l'enseignement communal de Pont-à-Celles ;
- le CPAS de Pont-à-Celles ;
- les associations de parents et amicales des établissements de l'enseignement communal de Pont-à-Celles ;
- l'asbl « Maison Sport & Santé de Pont-à-Celles » ;
- l'asbl « Association pour le Développement local de Pont-à-Celles » ;
- l'asbl « Centre culturel de Pont-à-Celles » ;

Séance du 2 JUILLET 2026



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20260702-22

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David  
VANNEVEL~~, ~~M. Thibaut DE COSTER~~, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine  
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie  
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,  
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis  
HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel  
RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU,  
Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

---

- l'Académie de Musique et des Arts parlés de Fleurus et son antenne de Pont-à-Celles au concours de laquelle la commune participe.

**Catégorie 2 : Secteur associatif local**

Sont visés par cette catégorie :

- les groupes politiques comprenant au moins un élu siégeant au Conseil communal ;
- les établissements de l'enseignement officiel non communal et de l'enseignement libre, installés sur le territoire communal ;
- les associations de parents et amicales des établissements de l'enseignement officiel non communal et de l'enseignement libre, installés sur le territoire communal ;
- les Mouvements de jeunesse actifs sur le territoire communal ;
- les ASBL et associations de minimum cinq personnes à objet philanthropique, social, culturel, sportif, etc et dont le siège social ou le domicile est situé sur le territoire communal.

**Catégorie 3 : Résidents locaux**

Sont visées par cette catégorie :

- les personnes physiques ou morales domiciliées ou dont le siège social est établi sur le territoire communal, et qui n'appartiennent pas aux catégories 1 et 2 reprises ci-dessus.

**Catégorie 4 : Usagers externes**

Sont visées par cette catégorie :

- les personnes physiques ou morales domiciliées ou dont le siège social est établi hors du territoire communal.

**Article 3**

Pour l'application de la présente redevance, l'on entend par :

- location par tranche horaire d'une heure : location par tranche(s) d'une période heure, entre 8h et 16h59, du lundi au vendredi ;
- location pour la journée : location pour une période comprise entre 8h et 16h59, du lundi au vendredi ;
- location en soirée : location pour une période comprise entre 17h et 1h, du lundi au jeudi ;
- location le week-end : location pour une toute période débutant le vendredi à 17h et se terminant au plus tard le lundi à 1h ;

Séance du 2 JUILLET 2026



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : CC/20260702-22**

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David  
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER~~, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine  
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie  
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,  
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis  
HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel  
RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU,  
Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

- stage : location pour une période de minimum trois et maximum cinq jours continus, pour l'organisation de stages socio-culturels durant les vacances scolaires.

**Article 4**

Sont exonérés de la redevance :

- les utilisateurs relevant de la Catégorie 1 telle que définie à l'article 2 ;
- la location des maisons de village pour l'organisation d'activités à condition que l'intégralité des bénéfices soit reversée à une ou plusieurs associations ou fondations disposant d'une personnalité juridique propre et poursuivant des missions d'intérêt général.

**Article 5**

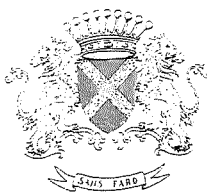
La redevance visée à l'article 1er est établie comme suit :

**POUR UNE LOCATION ENTRE LE 1er AVRIL ET LE 30 SEPTEMBRE**

**Catégorie 2 : Secteur associatif local**

|                                             | Maison de village de<br>Liberchies | Maison de Village<br>de Vieville | Maison de Village<br>de Thiméon | Maison de Village<br>de Luttre |
|---------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Location par tranche<br>horaire d'une heure | 5 €                                | 5 €                              | 5 €                             | 5 €                            |
| Location pour la journée                    | 40 €                               | 40 €                             | 40 €                            | 40 €                           |
| Location en soirée                          | 30 €                               | 30 €                             | 30 €                            | 30 €                           |
| Location le week-end                        | 100 €                              | 100 €                            | 100 €                           | 100 €                          |
| Stage, par jour                             | 30 €                               | 30 €                             | 30 €                            | 30 €                           |

**Séance du 2 JUILLET 2026**



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : CC/20260702-22**

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David  
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER~~, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine  
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie  
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,  
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis  
HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel  
RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU,  
Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

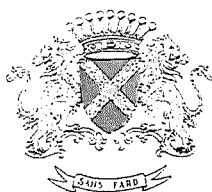
**Catégorie 3 : Résidents locaux**

|                                             | Maison de village de<br>Liberchies | Maison de Village<br>de Vieville | Maison de Village<br>de Thiméon | Maison de Village<br>de Luttre |
|---------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Location par tranche<br>horaire d'une heure | 10 €                               | 10 €                             | 10 €                            | 10 €                           |
| Location pour la journée                    | 80 €                               | 80 €                             | 80 €                            | 80 €                           |
| Location en soirée                          | 60 €                               | 60 €                             | 60 €                            | 60 €                           |
| Location le week-end                        | 200 €                              | 200 €                            | 200 €                           | 200 €                          |
| Stage, par jour                             | 60 €                               | 60 €                             | 60 €                            | 60 €                           |

**Catégorie 4 : Usagers externes**

|                                             | Maison de village de<br>Liberchies | Maison de Village<br>de Vieville | Maison de Village<br>de Thiméon | Maison de Village<br>de Luttre |
|---------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Location par tranche<br>horaire d'une heure | 20 €                               | 20 €                             | 20 €                            | 20 €                           |
| Location pour la journée                    | 160 €                              | 160 €                            | 160 €                           | 160 €                          |
| Location en soirée                          | 120 €                              | 120 €                            | 120 €                           | 120 €                          |
| Location le week-end                        | 400 €                              | 400 €                            | 400 €                           | 400 €                          |
| Stage, par jour                             | 120 €                              | 120 €                            | 120 €                           | 120 €                          |

Séance du 2 JUILLET 2026



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20260702-22

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, M. Emmanuel VAN LANDEGHEM, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, M. David-  
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine  
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie  
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,  
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis  
HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel  
RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU,  
Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

**POUR UNE LOCATION ENTRE LE 1er OCTOBRE ET LE 31 MARS**

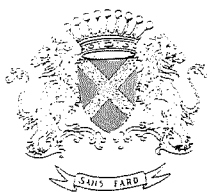
Catégorie 2 : Secteur associatif local

|                                             | Maison de village de<br>Liberchies | Maison de Village<br>de Vieville | Maison de Village<br>de Thiméon | Maison de Village<br>de Luttre |
|---------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Location par tranche<br>horaire d'une heure | 6 €                                | 6 €                              | 6 €                             | 6 €                            |
| Location pour la journée                    | 48 €                               | 48 €                             | 48 €                            | 48 €                           |
| Location en soirée                          | 36 €                               | 36 €                             | 36 €                            | 36 €                           |
| Location le week-end                        | 120 €                              | 120 €                            | 120 €                           | 120 €                          |
| Stage, par jour                             | 36 €                               | 36 €                             | 36 €                            | 36 €                           |

Catégorie 3 : Résidents locaux

|                                             | Maison de village de<br>Liberchies | Maison de Village<br>de Vieville | Maison de Village<br>de Thiméon | Maison de Village<br>de Luttre |
|---------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Location par tranche<br>horaire d'une heure | 12 €                               | 12 €                             | 12 €                            | 12 €                           |
| Location pour la journée                    | 96 €                               | 96 €                             | 96 €                            | 96 €                           |
| Location en soirée                          | 72 €                               | 72 €                             | 72 €                            | 72 €                           |
| Location le week-end                        | 240 €                              | 240 €                            | 240 €                           | 240 €                          |
| Stage, par jour                             | 72 €                               | 72 €                             | 72 €                            | 72 €                           |

**Séance du 2 JUILLET 2026**



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : CC/20260702-22**

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David  
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER~~, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine  
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie  
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,  
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis  
HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel  
RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU,  
Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

**Catégorie 4 : Usagers externes**

|                                             | Maison de village de<br>Liberchies | Maison de Village<br>de Vieville | Maison de Village<br>de Thiméon | Maison de Village<br>de Luttre |
|---------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Location par tranche<br>horaire d'une heure | 24 €                               | 24 €                             | 24 €                            | 24 €                           |
| Location pour la journée                    | 192 €                              | 192 €                            | 192 €                           | 192 €                          |
| Location en soirée                          | 144 €                              | 144 €                            | 144 €                           | 144 €                          |
| Location le week-end                        | 480 €                              | 480 €                            | 480 €                           | 480 €                          |
| Stage, par jour                             | 144 €                              | 144 €                            | 144 €                           | 144 €                          |

**Article 6**

En cas de demande d'annulation d'une location sollicitée ou accordée, si la demande d'annulation est introduite par écrit (courrier ou courriel) moins de 15 jours avant la date prévue, des frais équivalents à 50 % de la redevance communale seront retenus. En outre, pour toute annulation, un forfait de 25 € sera porté en compte pour frais administratif.

Toutefois, en cas de force majeure (intempéries, pandémie, interdiction administrative...), l'annulation de la location peut être accordée sans frais par le Collège communal, qui appréciera souverainement les motifs invoqués de force majeure.

**Article 7**

La redevance est due par la personne qui fait la demande de location.

**Article 8**

La redevance est payable au comptant dès réception de la délibération du Collège communal, par paiement au guichet communal contre remise d'une preuve de paiement, par similitude aux dispositions de l'article L3321-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ou par versement sur le compte bancaire communal. Elle est immédiatement due et exigible.



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : CC/20260702-22**

**Séance du 2 JUILLET 2026**

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David  
VANNEVEL~~, ~~M. Thibaut DE COSTER~~, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine  
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie  
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,  
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis  
HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel  
RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU,  
Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

---

**Article 9**

A défaut de paiement, une facture, à acquitter sans délai, sera adressée au redevable.

En cas de non-paiement dans le mois de l'envoi de la facture, une mise en demeure sera adressée par courrier recommandé au redevable. Les frais de la mise en demeure par courrier recommandé, prévue à l'article L1124-40 CDLD, fixés à 15,00 euros, sont à charge du redevable et portés en compte sur la contrainte non fiscale.

**Article 10**

Toute contestation de la facture ou du paiement au comptant réalisé devra être introduite par écrit, par recommandé ou contre accusé de réception, au Collège communal (Place communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles), dans un délai de 30 jours calendriers de son envoi par l'Administration communale, ou de sa réalisation.

**Article 11**

En cas de non-paiement, et pour autant que le Collège communal ait rejeté l'éventuelle réclamation, des poursuites seront entamées par voie d'huissier de justice à la requête de la Directrice financière sur base d'une contrainte non fiscale rendue exécutoire par le Collège communal. Conformément aux dispositions du Code judiciaire, les frais de cette procédure seront entièrement à charge du redevable.

Dans l'éventualité où une contrainte ne pourrait pas être délivrée, le redevable sera cité en justice dans les formes et délais prévus par les Codes civil et judiciaire.

**Article 12**

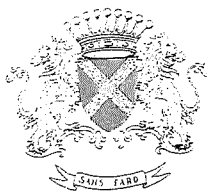
Le redevable peut introduire un recours contre la contrainte dans les formes et le délai prévus par l'article L1124-40 §1er CDLD. En cas de recours, la Directrice financière fera suspendre la procédure chez l'huissier de justice jusqu'à ce qu'une décision coulée en force de chose jugée soit rendue.

**Article 13**

Pour ce qui concerne les données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent règlement :

- le responsable de traitement est le Collège communal ;
- la finalité du traitement est l'établissement et le recouvrement de la redevance ;
- les catégories de données traitées sont des données d'identification et des données financières ;
- la durée de conservation des données collectées est de 15 ans ; la commune s'engage à les supprimer par la suite ;

**Séance du 2 JUILLET 2026**



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : CC/20260702-22**

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David-  
VANNEVEL~~, ~~M. Thibaut DE COSTER~~, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine  
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie  
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,  
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis  
HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel  
RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU,  
Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

---

- la méthode de collecte est la réception des demandes et inscriptions des usagers du service rendu ;
- les données ne seront le cas échéant communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du code des impôts sur les revenus, ou à des sous-traitants du responsable de traitement.

**Article 14**

Le présent règlement entrera en vigueur après sa publication, conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Il s'appliquera aux demandes de location introduites à partir de son entrée en vigueur.

**Article 15**

La présente délibération sera transmise :

- au Gouvernement wallon, via l'application Guichet-Unique, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation ;
- à la Directrice financière ;
- au Directeur général ;
- au service Taxes ;
- au service Location de salles ;
- au service Secrétariat pour publication ;
- au service Communication, pour publication sur le site internet communal ;

Séance du 2 JUILLET 2026



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

Réf doc : CC/20260702-22

**Présents :**

M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.  
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER,  
M. Philippe PIETERS, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M.  
Adrien GODART, Échevin(e)s.  
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.  
M. Luc VANCOMPERNOLLE, M. Carl LUKALU, ~~M. David  
VANNEVEL, M. Thibaut DE COSTER~~, Mme Valérie ZUNE,  
Mme Carine NEIRYNCK, M. Yvan MARTIN, Mme Séverine  
SNAUWAERT, Mme Marie-France PHILIPPE, Mme Marie  
RIQUET, M. Pierre MATHELART, Mme Séverine CONREUR,  
Mme Anne DRUINE, Mme Charlotte PREVOT, M. Alexis  
HELLIN, Mme Valérie LAUWENS, M. Michel  
RADEMAKERS, Mme Martine CAUCHIE-HANOTIAU,  
Conseillères et Conseillers.  
M. Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**FINANCES : Redevance communale sur la location des Maisons de village – Exercices 2026 et 2027 –  
Règlement – Approbation – Décision**

---

- à l'asbl "Maison Sports & Santé de Pont-à-Celles".

Ainsi fait en séance, date que dessus.

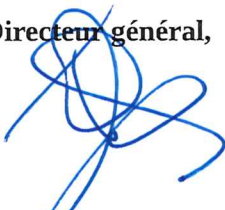
**PAR LE CONSEIL**

**Le Directeur général,  
(s) Gilles CUSTERS**

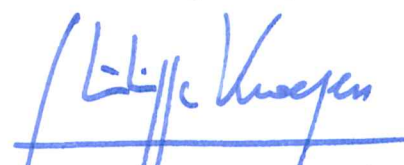
**Le Président,  
(s) Philippe KNAEPEN**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Directeur général,**

  
**Gilles CUSTERS**

**Le Bourgmestre,**

  
**Philippe KNAEPEN**